



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE  
CONVOCAION  
03 AVRIL 2025**

**DATE D'AFFICHAGE  
03 AVRIL 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq**  
**Le Sept Avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 17  
VOTANTS : 19**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents :

Madame VAZ,  
Monsieur MARTIN.

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

**OBJET :  
AFFECTATION DU  
RÉSULTAT  
D'EXPLOITATION  
2024 COMMUNE.**

Le Conseil Municipal de Lapalisse,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de  
l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif 2025 du budget  
principal de la Commune soumis au vote, au cours de la séance,  
présente un **excédent d'exploitation de 3 299 435,56 €**, décide  
à l'unanimité l'affectation suivante :

**BUDGET COMMUNE DE LAPALISSE**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	2 987 917,53 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	577 180,64 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	<b>888 698,67 €</b>
<b>DÉFICIT</b>	
<b>A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2024</u></b>	<b>3 299 435,56 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible :</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	3 299 435,56 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
<b>B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2024</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u></b>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSECertifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

22 AVR. 2025

Publié ou Notifié

le : - 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,

